

**Compte-rendu du
Conseil d'Administration
du 22 septembre 2006**

Les décisions

- ▶ **Contrat d'établissement 2006-2009 et annexe financière**
- ▶ **Examen des demandes et créations de postes enseignants et IATOSS**
- ▶ **Campagne recrutement IATOSS 2007**

Le quorum étant atteint la séance débute à 9H22.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs et arrête l'ordre du jour.

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 06 juillet 2006

M.Ourak n'est pas d'accord avec son propos qui concernait la convention de mise à disposition de logements étudiants.

« *Remarque de M.Ourak : il n'est pas normal que le Crous facture un an de loyer aux étudiants qui partent en stage six mois à l'étranger.* »

Mme la Présidente propose d'enlever le terme « à l'étranger ».

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat d'établissement 2006-2009 et annexe financière

Mme la Présidente présente la méthodologie engagée avec le Ministère.

Ce contrat se présente différemment, notamment sur deux points :

▶ **Le contrat est rédigé par projet** donc c'est un document plus condensé par rapport aux précédents contrats. Il est organisé en deux parties : une première partie sur les enjeux de l'établissement et une seconde sur les fiches opérationnelles avec des indicateurs définis par le Ministère.

▶ **Un volet interuniversitaire** a été ajouté. Le Ministère a souhaité donner une forme plus officielle aux collaborations existantes avec les autres établissements de la région.

La partie I « Enjeux et Stratégie »

I – Evaluer et structurer l’articulation Recherche – Formation

1.1 - Le LMD2 : Une démarche de consolidation

présenté par le vice-président chargé des formations et de la pédagogie

Les priorités annoncées par le vice-président :

- ▶ la mutualisation et la mise en commun d’unités d’enseignement,
- ▶ le développement des modules transversaux en licence et des certifications,
- ▶ la synchronisation des calendriers pédagogiques,
- ▶ les innovations pédagogiques,
- ▶ l’inscription des diplômes au registre national RNCP.

Avec un objectif transversal : la dynamisation des filières technologiques.

Mme la Présidente ajoute que ce qui caractérise la formation dans le nouveau contrat c’est le Lmd2 puisque l’établissement est pilote depuis 2002.

De plus, elle souligne quatre objectifs prioritaires:

- ▶ travailler sur la notion de parcours de formation pour améliorer la taux de réussite des étudiants,
- ▶ améliorer le lien entre le parcours de formation et le projet professionnel en relation avec le taux d’insertion,
- ▶ développer l’innovation pédagogique centrée sur le développement des Tice pour permettre à l’étudiant de travailler à son rythme,
- ▶ réaffirmer la formation tout au long de la vie.

Remarques : Une question est posée sur la notion de tutorat.

Réponse du vice-président : c’est un outil parmi d’autres pour aider l’étudiant à poursuivre son parcours de formation. Concrètement cela se traduit par l’accompagnement d’étudiants de master. L’implication de ces étudiants est valorisée soit sous forme de rémunération ou en crédits ECTS sur le parcours « sport culture et citoyenneté ».

Question d’un conseiller étudiant sur les critères d’évaluation du module SCC

Réponse de Mme la Présidente : le projet est défini conjointement par l’étudiant et l’enseignant avec une évaluation au départ et à la fin.

1.2 – Une activité de recherche et de transfert au coeur du dispositif universitaire

présenté par le vice-président chargé de la recherche et le vice-président chargé de la valorisation et des relations avec le monde professionnel

Le vice-président chargé de la recherche souligne l’importance de concentrer les efforts sur la thématique transversale reconnue en région : le transport, tout en développant des niches originales pluridisciplinaires et en favorisant une politique d’ancrage régionale.

Les priorités annoncées par le vice-président recherche:

- ▶ soutenir l’excellence, encourager la créativité,
- ▶ créer une dynamique positive par des rapprochements d’équipes de laboratoire et préparer l’avenir,
- ▶ développer l’attractivité par les partenariats via les réseaux personnels,
- ▶ soutenir la formation doctorale.

Les priorités annoncées par le vice-président chargé la valorisation et des relations avec le monde professionnel

- ▶ développer les plateformes du C3T et les contrats de recherche,
- ▶ sensibiliser les acteurs de la recherche à la valorisation et à la propriété intellectuelle,
- ▶ renforcer les liens avec les réseaux d'entreprises et le monde industriel.

Mme la Présidente ajoute qu'il faudra faire un effort sur le nombre de brevets déposés.

Elle souligne également l'importance de la dimension internationale de la recherche. En effet, le classement de Shanghai montre que les établissements français sont mal classés, voire absent de la tête de liste. L'objectif est donc de faire apparaître la recherche française au premier plan.

Elle insiste également sur l'importance du lien recherche/transfert. En effet, l'innovation qui est le résultat de l'activité de recherche n'est pas assez développée. Enfin, elle rappelle que l'université est reconnue comme un centre de recherche pilote et majeur en matière de recherche dans les transports.

Remarque : M. Nicolas s'inquiète de l'avancée d'un projet avec les Pme Pmi initié par l'ISIV et présenté à I Trans

Réponse de Mme la Présidente : ce projet est déjà validé et porté par l'université. Mais elle rappelle qu'I Trans est un organisme indépendant donc l'établissement n'a pas de pouvoir de validation. Néanmoins, Mme la Présidente s'engage à faire avancer le projet car c'est un pari sur l'avenir de diffuser la recherche via les Pme Pmi. Puisque ces entreprises s'inscrivent dans le tissu économique dans le temps et dans la durée.

Intervention du vice-président des formations : apparemment le problème n'est pas sur la nature du projet mais sur les moyens demandés car I Trans finance des plateformes or le projet demande le financement de personnels.

II – Un périmètre d'interaction élargi

2.1 – Internationaliser les activités de l'établissement

présenté par la vice-présidente chargée des relations internationales, des actions de promotion et communication

La vice-présidente présente les deux opérations principales :

- ▶ une offre de formation ouverte sur l'international,
- ▶ une mobilité accrue et maîtrisée.

Mme la Présidente insiste sur l'importance d'envoyer les étudiants de l'établissement à l'étranger mais également d'accueillir des étudiants étrangers.

La vice-présidente chargée des relations internationales explique la chute d'attractivité des établissements français pour les étudiants étrangers par deux causes:

- ▶ le changement des programmes de financement des mobilités ;
- ▶ les enseignements qui ne se font pas en anglais.

Le vice président chargé des formations souligne l'importance d'afficher l'offre de formation de l'université en anglais. La vice-présidente aux relations internationales abonde dans ce sens en ajoutant la nécessité de détailler les unités d'enseignement dans le catalogue de formation.

2.2 – Dynamiser la vie étudiante

présenté par la vice-président chargé des formations en l'absence du vice-président chargé de la vie étudiante et universitaire

Les priorités annoncées par le vice-président :

- ▶ accroître la participation des étudiants à la vie de l'établissement : constitution d'un bureau de la vie à l'étudiant présidé par un étudiant afin d'intervenir sur les axes de réflexion de l'établissement
- ▶ former les élus étudiants et élaborer un guide de l'élu pour permettre aux étudiants d'assister de manière plus active aux 3 conseils,
- ▶ améliorer le taux de participation des étudiants lors des élections,
- ▶ améliorer la qualité de vie sur le campus étudiant,
- ▶ mettre en place des week-end campus : développer la vie culturelle et sportive en dehors des cours.
- ▶ reconsidérer l'accueil des étudiants étrangers,
- ▶ s'ouvrir sur l'environnement citoyen et professionnel :
- ▶ développer le logement citoyen intergénérationnel : permettre aux étudiants de bénéficier de logements à un tarif privilégié tout en apportant une présence à une personne âgée,
- ▶ améliorer l'insertion professionnelle des étudiants. Mme la Présidente rappelle à ce sujet le prochain Forum Emploi Transfrontalier qui se déroulera le 19 octobre.
- ▶ développer le travail intérimaire étudiant.

Remarque des élus étudiants : les étudiants manquent d'informations sur l'organisation et le fonctionnement de l'université

Proposition de Mme la Présidente : à l'ère du numérique et pour répondre à cette demande, les informations seront mises en ligne sur le portail ENT.

2.3 – Contribuer au développement d'une politique universitaire de site

III – Une gouvernance affirmée pour une efficience accrue

3.1 – Repenser la gouvernance et le pilotage

3.3 – Valoriser le patrimoine

présenté par le vice-président chargé de la gestion des moyens

Les priorités annoncées par le vice-président :

- ▶ repenser la gouvernance et le pilotage,
- ▶ valoriser le patrimoine.

Remarque : Mme Lancelle s'interroge sur l'avancée du projet de décroisement de l'antenne de Cambrai

Réponse du vice président : la procédure suit son cours.

Question de M.Traullé : Quid du site du Moulin après le déménagement de l'ufm face à l'engorgement du site des Tertiales.

Réponse de Mme la Présidente : l'ufm fera sa rentrée en 2007 sur le site du Mont-Houy. Plusieurs propositions sont à l'étude pour occuper le site du Moulin. Néanmoins l'université n'est pas propriétaire de ce bâtiment.

Le vice-président chargé de la gestion des moyens rappelle que la norme du Ministère, c'est-à-dire le nombre de m² par étudiant, est respectée sur le campus des Tertiales. Mme la Présidente souligne l'importance de mener une réflexion de fond avec l'ensemble des partenaires pour l'occupation des salles des Tertiales au niveau du calendrier pédagogique

3.2 – Mettre en oeuvre une politique documentaire équilibrée formation/recherche
présenté par la responsable du service commun de documentation

Les deux objectifs principaux présentés :

- ▶ L'accompagnement de la mise en oeuvre du LMD2,
- ▶ Un rééquilibrage des collections en faveur de la recherche.

Partie interuniversitaire du contrat d'établissement 2006-2009 et annexe financière

Mme la Présidente informe que l'enveloppe financière est supérieure de 7 % par rapport au contrat précédent. De plus, elle ajoute que lors des prochains conseils d'administration, les actions concrètes du contrat seront présentées. Le contrat d'établissement constitue la feuille de route de l'établissement et c'est à l'ensemble des acteurs de l'établissement de construire les actions à composer.

Le contrat est adopté à l'unanimité.

Examen des demandes et créations de postes enseignants et IATOSS

Le vice-président chargé de la gestion des moyens rappelle le contexte avant de présenter les propositions de création.

La campagne 2007 est centrée sur la recherche dans le cadre de la loi de programme pour la recherche. Les objectifs annoncés étant de :

- ▶ conforter la puissance scientifique de l'enseignement supérieur,
- ▶ favoriser la structuration des sites et la fédération des forces entre établissements,
- ▶ accroître la maîtrise de la gestion prévisionnelle de l'emploi scientifique.

L'université propose la création de 10 postes « université » et 8 postes (demande présentée par l'IUT).

Vote à l'unanimité

Campagne recrutement IATOSS 2007

Le vice-président chargé de la gestion des moyens rappelle le contexte avant de présenter la campagne de recrutement.

Les critères du Ministère sont les suivants :

- ▶ soutien politique de la recherche,
- ▶ renforcement de l'encadrement,
- ▶ capacité d'expertise des établissements.

L'université présente les propositions du bureau élargi du 18 septembre avec avis favorable de la CPE : 10 postes « université » et 5 postes (demande présentée par l'IUT)

Question de M. Rutkowski : comment explique t'on la faible demande de postes de techniciens de catégorie B ?

Réponse du vice-président : les critères du Ministère précisent que les emplois IATOSS concourent au renforcement de l'encadrement et des capacités d'expertise de l'établissement, ce qui induit les demandes de postes de catégories A.

Mme la Présidente précise qu'il est extrêmement important de publier les postes vacants car il est difficile de demander la création de nouveaux postes dans le cas contraire.

Question de M. Dupas : quelle explication donnée sur le peu de poste publié à l'ISTV ?

Réponse du vice-président : cela s'explique par le nombre important de demandes de détachement et de disponibilité ou des demandes de départ en retraite trop tardives.

Vote à l'unanimité

Questions diverses

► M. Rutkowski demande une information concernant la suite du projet d'une antenne relais de téléphonie de 3ème génération présentée au conseil d'administration du 2 juin 2005.

Réponse de Mme la Présidente : le dossier est instruit mais pour le moment aucune proposition n'est recevable.

► M. Traulle intervient sur la gratuité du tramway sur le campus du Mont-Houy en informant le conseil que des étudiants ont été verbalisés sur le campus sans titre de transport.

Le Vice président chargé de la gestion des moyens informe que des contrôles peuvent potentiellement avoir lieu sur le campus et il est demandé aux élus étudiants de faire passer le message.

A ce sujet Mme la Présidente indique que des négociations sont en cours avec le SITURV pour faire bénéficier le personnel de tarifs privilégiés dans le cadre d'un PDE (Plan de Déplacement d'Entreprise). Ce plan permettrait également, à titre d'exemple, la possibilité de mise en location de vélos sur le campus. Un questionnaire sera envoyé afin de connaître les besoins des personnels et des étudiants. Un prochain rendez-vous de travail est prévu pour finaliser ce plan de déplacement.

Proposition des conseillers : mettre en place un ticket valable uniquement sur le campus.

► M. Traullé évoque le stop au niveau du RU n°2 du Mont-Houy et de la dangerosité de ce passage. Il demande pourquoi un feu clignotant n'a pas été installé.

Réponse du vice-président chargé de la gestion des moyens : la signalisation du tramway est de la compétence du SITURV et donc échappe à l'université.

Le Secrétaire Général précise qu'une prise de conscience collective doit être engagée sur le respect des feux de signalisation et des règles de sécurité.

Fait à Valenciennes, le 25 Octobre 2006-10-25

Professeur Marie-Pierre MAIRESSE

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

M. Malvache, M. Nicolas, M. Duretz, Mmes Houssier et Lancelle

Collège A

Secteur 1 : Mme Descargues-Grant et MM. Ben Barka et Bonnet

Secteur 2 : Mme Leriche et MM Millot, Nongailard et Ourak

Secteur 3 : MM. Bricout, Lepoutre, Popieul et Tison

Collège B

Secteur 1 : Mmes Sforzin et Dubroeuq, MM Hanna et Zieger,

Secteur 2 : Mme Derviaux, MM Menart, Poirriez

Secteur 3 : MM. Del Campo, Ezzedine, Vermeiren et Rouze

Collège IATOSS

Secteur 1 : Mmes Ballet et Girard

MM. Duez, Dupas, Laurent, Pernet et Rutkowski

Collège des usagers

Secteur 1 : Mlle El Gana

Secteur 2 : MM Traullé, Prévost et Vandenelsken

Membres de droit MM. Desprès et Dulion

Membres invités Mmes Decneut, Gordien et Merviel
MM. Desrumaux, Coutellier, Sénéchal et Varago

Ont donné pouvoir M Nonclercq à M. Nicolas
M. Legendre à Mme Lancelle
M. Vanceulebroeck à M. Malvache
M. Markiewicz à M. Bricout
M. Debernard à M. Vermeiren
M. Gyselinck à M. Traullé
M. Boulogne à M. Traullé
M. Lhotellerie à M. Vandenelsken
M. Ggallo à M Ezzedine

Excusés Mme Houssier, MM. Legendre, Pauvros, Ben Barka, Pilette, Nonclercq,
Markiewicz, Debernard, Gallo, Deruy, Boulogne, Gyselinck, Lhotellerie